

EUROPE GUYANE

APP 2024

LÉROP LA KÉ ZOT



Fiche descriptive

AAP

Intégration sociale

**Objectif prioritaire 4 :
Europe plus sociale**

**Priorité 6. Renforcer
l'accès à la formation et
les compétences tout au
long de la vie et créer une
société plus inclusive et
résiliente**

**Objectif spécifique 4.12 :
Promotion de l'intégration
sociale des personnes
exposées au risque de
pauvreté ou d'exclusion
sociale**

Thématique : Structuration et développement des filières d'accueil familiale

Territoire : Tout le territoire de la Guyane

Bénéficiaires potentiels :

- Les collectivités territoriales et leurs établissements publics
- Les acteurs porteurs d'un projet social innovant dont les structures et les réseaux d'utilité sociale

Types actions soutenues :

- Actions visant à mieux connaître et mieux lutter contre les facteurs d'exclusion
- Accompagnement des personnes dépendantes et en situation de précarité sociale
- Appui à la coordination territoriale et aux actions innovantes

Durée maximale de l'opération : 36 mois

Montant plancher de FSE+ par opération: 50 000€

Taux de cofinancement FSE+ maximum : 85%

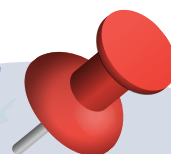
Taux d'aide public maximum : 100%

**Vous avez des questions : fonds-europeens@ctguyane.fr
Pour en savoir plus sur nos financements : www.europe-guyane.fr**



- Le cahier des charges sera disponible le 17 Janvier 2024
- Le dépôt de la demande de subvention est 100% dématérialisée (Sur rendez-vous un accompagnement au dépôt en ligne peut vous être proposé)

www.europe-guyane.fr



**Date de lancement de l'AAP :
17 Janvier 2024**

**Date limite de réception des
candidature : 27 Juin 2024**